



Depuis la rentrée 2009, **une nouvelle circulaire (2009-060 du 24-04-2009)** s'applique dans les **SEGPA**. Son objectif principal et avoué étant de se rapprocher des nouvelles directives qui concernent le collège et qui se résument pour l'essentiel à l'enseignement du socle commun et au projet d'orientation, avec, en prime, une évaluation sous forme de livret de compétences. Nombre d'entre vous qui enseignent en SEGPA savent que nous sommes plutôt en avance dans ces domaines et pourraient penser qu'il ne s'agit que d'une réformatte de plus.

Mais cette circulaire, mise en perspective avec la réduction drastique des moyens dans l'Education, nous conduit à interpréter certains paragraphes d'une toute autre manière :

En effet, les PLP n'assurent plus que des enseignements «complémentaires » dans des « champs professionnels»qui ne correspondent pas forcément avec leur qualification.

C'est ainsi que certains PLP matériaux souples deviennent des spécialistes de la « vente distribution magasinage », ou que d'autres spécialistes des installations sanitaires et thermiques doivent s'improviser super prof du champ « habitat » et doivent assurer des cours de maçonnerie ou d'électricité. Sans compter le désarroi occasionné chez certains collègues, **cette nouvelle démarche nous interroge sur l'avenir des PLP mais aussi des PE spécialisés dans ces sections.**

En effet, contrairement à la précédente , la nouvelle circulaire met tous les enseignants au même niveau, PE, PLC ou PLP, titulaires ou non du 2 CASH qui peuvent tous ainsi devenir des enseignants référents. Déjà des propositions de compléments de service au collège sont faites aux PE et, inversement, des PLC de technologie sont invités à remplacer les PLP. **La fusion des corps et la polyvalence permettront ainsi d'économiser de nombreux postes et trouveront toujours à satisfaire certains collègues plus soucieux de préserver leur poste que d'assurer un enseignement de qualité.**

Après de nombreuses interventions effectuées par la CGT Education pour défendre les SEGPA qualifiantes dans le département, l'Inspectrice nous a confirmé sa décision de les supprimer définitivement en arguant que nous étions le dernier département qui maintenait ce dispositif. et que la transformation des plateaux techniques et leur mise en conformité relevaient de la compétence de la Région et non du Conseil Général.

Peu importe si ces élèves sont voués à l'échec en intégrant des classes de CAP à 24 élèves en classe entière et 12 en atelier, peu importe si certains n'ont pas encore d'autonomie suffisante, se sentent rejetés et abandonnent rapidement le cursus, peu importe s'ils n'arrivent pas à s'adapter au niveau .

La transformation de champs professionnels, la reconversion de collègues (certains sont près de la retraite !!) sont aussi au cœur de nos préoccupations. Les informations obtenues sont toujours très évasives. La dernière commission technique paritaire départementale a acté **la suppression de 6 postes de PLP et d'un poste de PE. Ces dernières suppressions s'ajoutent aux nombreuses fermetures de postes qui ont suivi la fameuse politique de « cylindrage »** (une section par niveau) **et la mise en réseau des champs professionnels.**

Pour rappel , les effectifs SEGPA dans le Rhône:

- en 2005 - 4052 élèves
- en 2008 - 2226 élèves
- prévisions 2010 : 2169 élèves

Soit une diminution de près de 50% en 5 ans !!!

CGT Educ'action du Rhône Bourse du Travail * place Guichard * 69422 LYON Cedex 03  :

04.78.62.63.60  : 04.78.71.02.41

 EducationCGTLyon@wanadoo.fr

 <http://educationcgtlyonprimaire.ouvaton.org>



L'IA justifie sans sourciller cette hécatombe en soutenant que les enseignants du primaire ne savent pas dialoguer avec les parents ni leur expliquer les avantages du dispositif et qu'au final l'intégration de ces élèves en collège ne pose pas vraiment de problèmes !! En insistant, il avoue aussi, que **faute de moyens supplémentaires octroyés pour l'intégration des handicapés à travers la création d'UPI, il a fallu sacrifier l'enseignement adapté.**

Dans les EREA, la problématique est la même.

Les effectifs dans le Rhône

- en 2005 : 399 élèves
- en 2008 : 210 élèves
- prévisions 2010 : 205 élèves

2 2

Et dans les établissements et services médico- sociaux ou de santé (IME, ITEP), qu'en est-il ?

Un arrêté du 2-4-2009 portant sur la création et l'organisation d'unités d'enseignement dans ces établissements nous a conduit là aussi à intervenir auprès de l'Inspection académique.

En effet, il sous-entend que les jeunes qui relèvent de ces structures pourraient être intégrés dans des établissements scolaires au même titre que ceux qui sont affectés en UPI et qu'ainsi de nombreux postes d'enseignants spécialisés attachés à ces structures soient supprimés.

Nous savons tous que cette « réforme » à pour visée essentielle d'économiser justement des postes mais, quel serait le bénéfice pour ces jeunes qui se retrouveront une fois de plus stigmatisés et dont les troubles pourront affecter le fonctionnement d'une classe voire d'un établissement?

Nous avons déjà de nombreux jeunes dans nos collèges qui devraient être affectés dans ces structures et pour lesquels nous ne trouvons pas de places suffisantes ; ils se retrouvent très souvent exclus par conseil de discipline en raison de leurs troubles du comportement.

Pour la CGT EDUCATION, il s'agit d'une régression en terme de qualité éducative.

Les moyens en personnels enseignants de ces établissements dépendent désormais de l'Inspection et seront présentés sous forme de DHG et non plus sous forme de postes.

Trois établissements expérimenteront ces conventions (lesquels ? mystère !) et que deux ITEP seraient créés à la rentrée prochaine (Meyzieu et St Priest).

Nous invitons tous les personnels de l'enseignement adapté et spécialisé à prendre contact avec nous afin d'organiser le rapport de force qui sera nécessaire pour que nous puissions assurer la continuité de ces sections qui ont montré leur efficacité en terme d'évolution et d'intégration sociale de ces élèves.

